



## INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 23 janvier 2020

### **Emplois francs en Charente-Maritime La mobilisation se poursuit à Saintes**

**La mobilisation pour lutter contre le chômage et les discriminations à l'embauche dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville se poursuit en Charente-Maritime. Après les deux premiers Emplois francs signés mardi 21 janvier 2020 par le préfet de la Charente-Maritime, le troisième Emploi franc sera signé à Saintes ce vendredi 24 janvier.**

Les emplois francs sont une aide à l'embauche simple. Ils permettent à tout employeur (entreprise, association), quel que soit son lieu d'implantation, de bénéficier d'une aide qui peut monter jusqu'à 15 000€ : 5 000€ par an sur 3 ans pour un CDI, 2500€ sur 2 ans pour un CDD de plus de 6 mois. La seule condition au versement de cette aide est le lieu de résidence du demandeur d'emploi en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, qu'il soit suivi par Pôle emploi ou par une mission locale.

En Charente-Maritime, 7 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont ainsi concernés par ce dispositif dans les villes de La Rochelle, Saintes, Royan et Rochefort. L'employeur peut se connecter sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville> pour vérifier l'éligibilité du candidat en renseignant l'adresse du demandeur d'emploi.

Les emplois francs sont un dispositif d'aide à l'embauche qui vise à répondre aux inégalités que subissent certains de nos concitoyens : à diplôme, âge et parcours équivalents. Il est en effet plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Au niveau national, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est deux fois et demie supérieur au reste du territoire, quel que soit le niveau de diplôme. En Charente-Maritime, 3 000 demandeurs d'emplois sont identifiés par Pôle emploi comme éligibles.

Ce dispositif Emplois francs, d'abord expérimenté dans certains départements en 2018 et 2019, a été généralisé à l'ensemble des départements en janvier 2020. Toutes les informations sur <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs>

**La presse est cordialement invitée à cette signature par la sous-préfète de Saintes :  
vendredi 24 janvier à 14H  
à la boulangerie du Palais,  
rue Alsace Lorraine à Saintes**

#### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

L'État en Charente-Maritime  
facebook Suivez l'actualité des services sur @prefet17 twitter